

# CAHIER DES CHARGES DE CESSION FICHE N°305

Adresse : **47 rue du Four St François**  
**Quartier SAINT-MATHIEU**

## L'objet de la cession

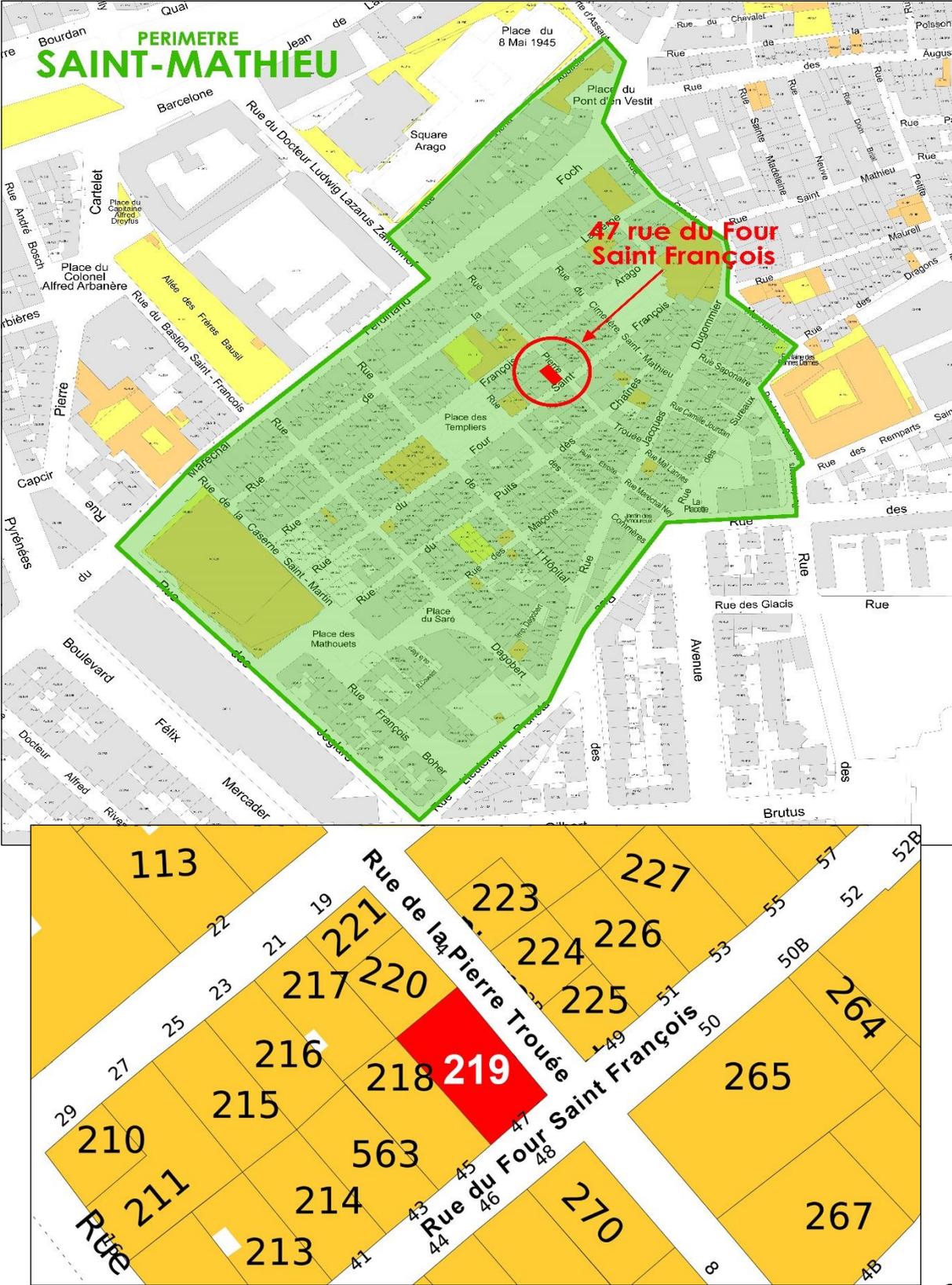
La Ville de Perpignan met à la vente cet **immeuble sis 47 rue du Four Saint François / 6 rue de la Pierre Trouée** (cadastré AK219) en R+3, et développant **179,15m<sup>2</sup>** de surface habitable, sur une parcelle d'une contenance de 62m<sup>2</sup>.

*(Façade rue du Four Saint-François)*



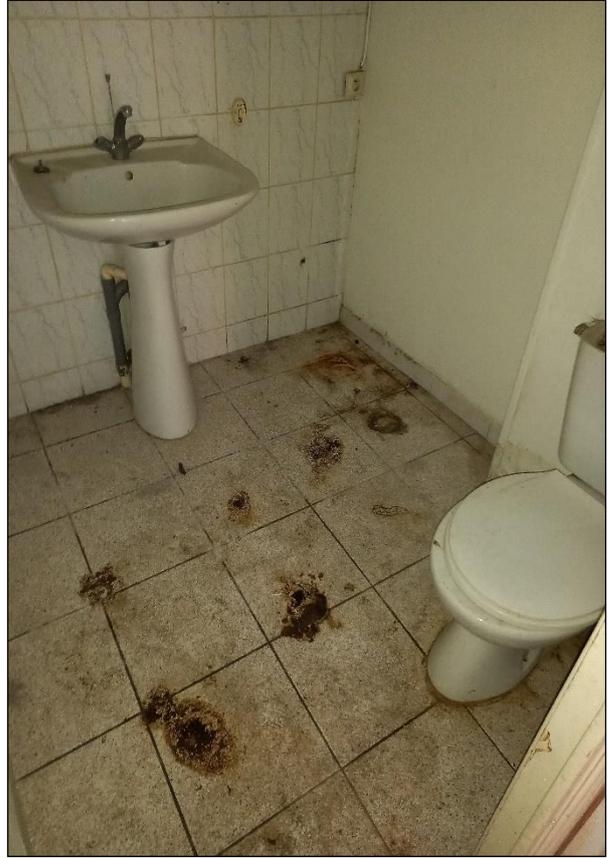
Cet immeuble est composé de **7 logements**. La façade donnant rue du Four Saint François est orientée au Sud et la façade de la rue de la Pierre Trouée au Nord. Sa construction date des années 1900 et son environnement proche est constitué d'immeubles de la même époque, de même facture et de même hauteur (maximum R+4).

### Plan de situation



Photos





## **L'opération de réhabilitation**

---

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale de cet immeuble.

Le programme proposé par l'investisseur ne devra pas excéder **3 logements maximum + garage**.

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier Saint-Mathieu dans le cadre de la convention O.P.A.H – R.U. ACTION COEUR DE VILLE.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

### **Règlement pour candidater :**

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche immeuble et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.
- ✓ Le projet de rénovation de l'immeuble avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

La date limite de remise des offres est fixée au **15/04/2024**.

**Contact :**  
**Ville de Perpignan**  
**Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine**  
**Equilibre Territorial de l'Habitat**  
11 rue du Castillet – 2<sup>o</sup> étage  
[opah.ru.saintmathieu@mairie-perpignan.com](mailto:opah.ru.saintmathieu@mairie-perpignan.com)  
Tel : 04 68 66 34 15